

RAPPORT RSE 2014

LA CONFIANCE
ÇA SE MÉRITE

Amundi
ASSET MANAGEMENT







Sommaire

- 02 | Message du Directeur Général d'Amundi
- 03 | Amundi, leader européen de la gestion d'actifs
- 05 | Notre démarche – Nos engagements

AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE

- 06 | Œuvrer en faveur d'une finance responsable
- 12 | Respecter la promesse faite aux clients

ENGAGER NOTRE RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR

- 16 | Politique de l'emploi
- 17 | Politique de formation et gestion individuelle
- 17 | Politique de rémunération
- 18 | Dialogue social et prévention des risques psychosociaux
- 19 | Politique sociétale au sein de l'entreprise

POURSUIVRE NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

- 22 | Mécénat
- 23 | Achats responsables

LIMITER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DIRECTE

- 24 | Une gestion responsable des immeubles, notamment en matière de consommation d'énergie
- 25 | Une politique Voyages qui contribue à la réduction de nos émissions de CO₂
- 25 | Une consommation responsable du papier
- 26 | Le développement du Green IT
- 26 | Une gestion responsable de nos déchets
- 27 | La sensibilisation des collaborateurs aux écogestes

28 | GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

- 32 | Note méthodologique
- 34 | Tableaux d'indicateurs
- 39 | Table de correspondance



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AMUNDI



Avec plus de 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion, Amundi est le 1^{er} acteur européen et se classe dans le Top 10 mondial de l'industrie de la gestion d'actifs.

Amundi se doit d'agir en acteur responsable pour assurer la prise en compte de l'intérêt général dans l'exercice de son métier. C'est pourquoi Amundi a fait de la prise en compte des critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement – en complément des critères financiers –, son quatrième pilier fondateur lors de sa création en 2010.

Aujourd'hui, avec plus de 70 milliards d'euros d'encours ISR et une ambition affichée d'atteindre 100 milliards d'euros sous deux ans, Amundi est, au plan européen, l'un des acteurs les plus engagés. Notre objectif est bien la généralisation progressive de la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux,

de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des gestions du Groupe. Car, loin de s'opposer à la performance financière, la prise en compte par les entreprises des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance la consolide.

Notre engagement est aussi d'apporter à nos clients des solutions d'épargne et d'investissement performantes et transparentes, dans le cadre d'une relation durable et de confiance. Véritable clé de voûte de la relation avec nos clients, moteur de notre compétitivité, la confiance constitue le socle de nos valeurs : performance de nos gestions, proximité avec nos clients et accompagnement dans la durée.

Enfin, l'ambition d'Amundi est d'appliquer les principes de responsabilité sociale à notre propre fonctionnement.

Réduire et maîtriser notre empreinte écologique, lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des chances, assurer la transparence et l'intégrité dans nos pratiques de gouvernance, développer une politique de mécénat dans une logique de long terme et favoriser l'engagement de nos collaborateurs, tels sont nos engagements en matière de RSE, politique que nous conduisons avec détermination en France comme à l'international.

“L'ambition d'Amundi est d'appliquer les principes de responsabilité sociale à notre propre fonctionnement.”

Yves Perrier,
Directeur Général d'Amundi



AMUNDI, LEADER EUROPÉEN DE LA GESTION D'ACTIFS

Amundi se classe 1^{er} acteur européen et dans le Top 10 mondial de l'industrie de l'asset management avec plus de 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion au plan mondial⁽¹⁾.

Implantée au cœur des principaux bassins d'investissement dans 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Amundi développe ainsi des solutions

d'épargne adaptées aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et leur profil de risque. Elle contribue au financement de l'économie en orientant l'épargne au service du développement des entreprises.

Amundi est devenue l'asset manager européen de référence, reconnu pour :

- la performance de ses produits et leur transparence ;
- la qualité de la relation avec ses clients, fondée sur une approche de conseil dans une vision long terme ;
- l'efficacité de son organisation et l'engagement de ses équipes au service des clients ;
- l'engagement à prendre en compte les critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement.

Chiffres clés

UN ACTEUR DE PREMIER PLAN

N° 1
en Europe⁽¹⁾

TOP 10
mondial⁽¹⁾

866 MDSE
d'encours sous gestion⁽²⁾

35,4 MDSE
de collecte nette⁽²⁾

UN ACTEUR SOLIDE

1 557 M€
Produit Net Bancaire⁽²⁾

488,3 M€
Résultat Net
Part du Groupe⁽²⁾

52%
Coefficient
d'Exploitation⁽²⁾

3 817
collaborateurs, dont :

2 118
en France

905
à l'international

794
joint ventures

* (1) Périmètre Amundi Group – source IPE « Top 400 », publié en juin 2014, encours sous gestion à décembre 2013 retraités par Amundi des données relatives à la gestion privée.

(2) Données périmètre Amundi Group au 31 décembre 2014.



L'ENGAGEMENT RSE D'AMUNDI

Agir en acteur financier responsable est au cœur de l'action d'Amundi. Cet engagement prend forme au travers de notre gestion socialement responsable, mais aussi au travers de la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise.

NOTRE DÉMARCHE – NOS ENGAGEMENTS

Amundi, convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier, se veut acteur de progrès et d'évolution de son environnement. L'objectif de ce rapport est de donner une vision claire des impacts directs et indirects que l'activité d'Amundi peut avoir sur l'environnement et sur la société, et de rendre compte de la façon dont l'entreprise prend en considération et répond aux attentes de ses parties prenantes.

Amundi s'attache à concrétiser sa responsabilité sociétale dans son métier, dans son fonctionnement d'entreprise et dans son environnement, au travers de quatre engagements principaux :

- **l'engagement envers les clients** : agir en acteur financier responsable ;
- **l'engagement envers ses collaborateurs** : placer le développement individuel et collectif au cœur de notre responsabilité d'employeur ;
- **l'engagement envers la société** : agir en acteur citoyen et solidaire ;
- **l'engagement pour l'environnement** : limiter notre empreinte environnementale directe.



LES CHARTES ET INITIATIVES QUI NOUS ENGAGENT

- *The Global Compact*
- *Principles for Responsible Investment (PRI)*
- la Charte de la diversité



Signatory of:



Principles for
Responsible
Investment



AMUNDI EST MEMBRE

- de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- d'Eurosif
- du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)
- de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)
- de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF)
- de l'Institut Français des Administrateurs (IFA)





AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE

Parce que la confiance repose sur une éthique et des responsabilités assumées, Amundi s'engage à agir en acteur financier responsable. Cet engagement repose sur deux axes : la promotion d'une finance responsable et respectueuse des valeurs humaines, d'une part, et le respect des intérêts de ses clients, d'autre part.

ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE FINANCE RESPONSABLE

Symbole de son engagement en faveur d'une finance responsable, Amundi prend en compte des critères d'intérêt général – critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – dans ses analyses et décisions d'investissement, en complément des critères financiers. Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur. Elle se traduit par l'intégration progressive des critères ESG dans l'ensemble de notre gestion, combinée à une politique d'engagement. Elle s'applique, plus spécifiquement, dans l'Investissement Socialement

Responsable (ISR), avec des règles strictes. L'intégration ESG est sous-tendue par la conviction qu'une bonne politique de développement durable permet aux émetteurs une meilleure gestion⁽¹⁾ des risques réglementaires ou de réputation et contribue donc à l'amélioration de leur efficacité opérationnelle. C'est pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme (risques financiers,

opérationnels, de réputation...) et d'exercer pleinement sa responsabilité. La finance responsable, c'est aussi la finance solidaire. Cette gestion vise une performance financière avec un impact social mesurable. Avec cet objectif, nous sélectionnons les organismes à même de générer le plus d'impact social sur le long terme tout en présentant des perspectives de développement économique durable.



(1) Hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

(2) Le Responsible Investment Report 2014 d'Amundi est en ligne sur le site Internet d'Amundi (www.amundi.com).

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'approche Best-in-class

Amundi a choisi l'approche *Best-in-class* comme fondement de sa stratégie ISR. Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En effet, Amundi est convaincue que l'ISR doit être large et incitatif, facteur de progrès et non de stigmatisation. Cette approche permet également de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers mais, au contraire, de les conjuguer pour consolider la création de valeur. L'analyse ESG des entreprises s'appuie sur des textes à portée universelle comme le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Elle examine le comportement des entreprises dans les trois domaines généralement retenus dans l'ISR : Environnement, Social et Gouvernance (E-S-G).

Les règles ISR d'Amundi

Pour qu'un portefeuille soit considéré comme ISR, il doit respecter les règles suivantes :

- exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note), afin d'éviter un risque financier et de réputation ;
- note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C ;
- note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ;
- garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

L'intégration ESG

Amundi a signé les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dès leur lancement en 2006. Ils prônent l'intégration des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement des acteurs financiers.

La mise en place de ces principes⁽²⁾ se décline notamment chez Amundi par :

■ Une politique d'exclusion normative stricte

Amundi exclut de l'ensemble de sa gestion⁽¹⁾ les émetteurs au comportement « inacceptable », notés G sur son échelle de notation. En 2014, cela correspond à environ une centaine d'émetteurs exclus des portefeuilles de gestion :

- pas d'investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- exclusion des entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à un ou plusieurs des Dix Principes du Pacte mondial.

■ La diffusion des notes ESG à tous les gérants

Les notes extra-financières des émetteurs sont diffusées en temps réel à l'ensemble des équipes de gestion et d'analystes financiers. À tout moment, un gérant connaît les notes financières et extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence. Il connaît également son empreinte ESG, qui correspond à la note ESG moyenne de son portefeuille.

Des présentations sont régulièrement organisées pour les gérants (ISR et non ISR) :

- présentations sectorielles une fois par mois, animées par les analystes extra-financiers. Douze présentations ont ainsi été tenues en 2014 sur des sujets tels que le tabac, les maisons de retraite médicalisées, l'acier et l'aluminium, le secteur pharmaceutique ou les constructeurs automobiles ;
- réunions d'information pour sensibiliser les gérants à la méthodologie de notation ESG : neuf réunions se sont tenues en 2014.

■ Des solutions pour tous les types de clientèle

Amundi propose des fonds ouverts et des produits ESG sur mesure dans toutes les classes d'actifs.

FAITS ET CHIFFRES 2014

- ■ Encours ISR : 71,6 milliards d'euros (au 31/12/2014), soit 8,3 % des encours gérés par Amundi.
- ■ Plus de 4 000 émetteurs notés sur les critères ESG dans le monde.
- ■ 15 analystes dédiés aux questions ESG en interne.
- ■ Encours des fonds à impact social : 1 031 millions d'euros.

AMUNDI N° 1 DE LA GESTION ISR SELON AMADEIS⁽³⁾

– En tête du classement sur la gestion ISR, Amundi s'est distinguée dans le Palmarès 2014 réalisé par Amadeis, cabinet de conseil en investissement. Basée sur un panel d'une soixantaine d'investisseurs institutionnels représentatifs du marché français, l'enquête visait à identifier les sociétés de gestion les plus reconnues et appréciées. L'évaluation portait notamment sur la qualité de la gestion, la compétence et la stabilité des équipes de gestion, la rigueur du processus d'investissement, l'efficacité du contrôle du risque, ainsi que la qualité et la régularité des performances.

(3) Amundi, numéro 1 de la gestion ISR en France, selon le Palmarès Amadeis 2014. Enquête réalisée en décembre 2013 et janvier 2014 par Amadeis, cabinet indépendant de conseil en gestion d'actifs, auprès d'un panel de 61 investisseurs institutionnels français qui ont donné leur opinion sur 81 sociétés de gestion. Ces sociétés ont été évaluées sur la qualité de la gestion, la compétence et la stabilité des équipes de gestion, la rigueur du processus d'investissement, l'efficacité du contrôle du risque, la qualité et la régularité des performances pour les gestions Monétaire, Taux Euro, Diversifié, Obligations Convertibles, Actions Euro, Actions Monde, ISR. L'appréciation a également porté sur le thème Marketing/Vente.

CERTIFICATION AFNOR

—
Amundi est la première société de gestion dont la démarche ISR est certifiée par l'Afnor. Cette certification, gage de confiance à destination des investisseurs et de nos clients, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers sept engagements de service (expertise, traçabilité des données, information, réactivité...). En 2014, l'Afnor a confirmé l'obtention de la certification de la démarche d'Amundi et de ses filiales CPR AM et BFT Gestion. Pour en savoir plus : www.afnor.org

LE COMITÉ MÉDICIS

—
Ce *think tank* réunit, sous la présidence du Directeur Général d'Amundi, des personnalités reconnues d'horizons et de nationalités différents : économistes, philosophes, scientifiques, sociologues, chefs d'entreprise, représentants du monde associatif... Il a ainsi pour mission d'étudier les grandes questions économiques, sociales ou environnementales, d'en examiner la traduction concrète en matière de finance responsable et d'élaborer des recommandations pratiques pour les financiers. Les trois réunions du Comité Médicis en 2014 ont porté sur l'environnement, la transition énergétique, le social et la gouvernance d'entreprise. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction d'un document de synthèse qui a vocation à être publié en 2015.

Une gouvernance spécifique à la finance responsable

Amundi considère que, pour que la mise en œuvre des critères ESG par un gestionnaire d'actifs soit à la hauteur des attentes de ses parties prenantes, en termes de qualité, de transparence, et puisse faire naître de la confiance, une gouvernance dédiée est nécessaire. Amundi a ainsi mis en place un Comité de Pilotage, présidé par le Directeur Général d'Amundi ; un *think tank*, pour traiter les sujets de société – le Comité Médicis dédié à la finance responsable ; un Comité de Notation, pour valider et diffuser les notes extra-financières et un Comité Consultatif, composé majoritairement d'experts externes au Groupe pour alerter et conseiller.

Des équipes dédiées

Pour déployer la gestion ISR, Amundi a mobilisé de nombreux moyens : un département dédié à l'investissement responsable, comprenant une équipe de 15 analystes extra-financiers ; une recherche quantitative, dont le rôle est d'analyser la performance des signaux ESG en amont et en aval de la construction des portefeuilles, pour une meilleure intégration dans les processus de gestion ; une équipe dédiée à la gouvernance d'entreprise pour les sujets ESG.

Actions de promotion en faveur de l'ISR

En 2014, Amundi a accueilli plusieurs événements dans ses locaux, témoignant de son engagement en faveur de l'ISR : réunion de travail pour les signataires français des PRI, partenariat avec AEF⁽¹⁾ pour son colloque « Renforcer la RSE : *Soft law* ou droit contraignant ? », présentation des résultats 2014 « *Access to Medicine Index* » au public français. En termes de promotion, une trentaine

d'actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des équipes commerciales et marketing des réseaux partenaires d'Amundi, des distributeurs tiers et des équipes commerciales internationales d'Amundi.

UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT FORMALISÉE

L'engagement pour influence

Amundi mène une politique d'engagement pour influence sur des thématiques spécifiques, pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Exemple : la prise en compte des droits de l'homme dans le secteur pétrolier, l'accès à la nutrition et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le secteur agro-alimentaire et la distribution. Au-delà, Amundi soutient des initiatives collectives internationales d'actionnaires. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Le recueil d'information à des fins de notation

Afin d'attribuer une note à l'ensemble des valeurs appartenant à son univers d'investissement (plus de 4000 émetteurs), Amundi a mis en place un partenariat avec huit fournisseurs de données extra-financières. Pour affiner ces notes, les analystes extra-financiers rencontrent régulièrement plus de 200 entreprises, sélectionnées en fonction de leur poids dans nos portefeuilles ou dans les indices de référence.

Le vote aux assemblées générales et le dialogue préassemblée

Dès 1996, nous avons mis en place notre propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant

des critères environnementaux et sociaux. Nous exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale. Il est structuré autour d'un système formalisé (exemple : préalertes avant les assemblées générales) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon de certaines pratiques de la part des sociétés.

La politique de vote⁽²⁾ répond à un triple objectif : assurer l'intérêt des porteurs de parts, formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance, afin de faciliter le dialogue avec les entreprises et contribuer à l'efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

Les faits marquants de l'année 2014 en matière d'engagement

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de nombreuses nouveautés sur les sujets de rémunération : *say on pay* issu du nouveau code Afep-Medef en France, introduction d'un vote contraignant sur la politique de rémunération au Royaume-Uni, plafonnement du ratio variable-fixe pour les banques soumises à la directive CRD IV. Même si nous considérons que la question des rémunérations n'est pas le cœur de notre analyse de la gouvernance, cette situation a entraîné une relative surreprésentation du sujet, tant au niveau des votes que du dialogue. Néanmoins, le côté à la fois sensible et médiatique de cette thématique a permis d'ouvrir le dialogue avec certains

émetteurs, auparavant plutôt réticents aux échanges sur la gouvernance.

Au premier trimestre 2014, Amundi a réalisé son premier rapport d'engagement (disponible sur simple demande auprès de la société de gestion), qui rend compte du dialogue « pour influence » d'Amundi auprès des émetteurs ; dialogue conduit par les analystes extra-financiers et de *Corporate Governance*.

AMUNDI SOUTIENT

-
- le *Carbon Disclosure Project* (CDP)
- l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC)
- le *Global Water Disclosure Project*
- le *Forest Footprint Disclosure project* (FFD)
- l'*Access to Medicine Index*
- l'*Extractive Industries Transparency Initiative* (EITI)
- le *Global Compact Engagement on Leaders & Laggards*
- l'*Access to Nutrition Index*

LA CAMPAGNE DE VOTE 2014

-
- 2 576 AG traitées
- 31 237 résolutions traitées
- 5331 votes négatifs et abstentions

CHIFFRES CLÉS DE LA GESTION À IMPACT SOCIAL

-
- 1 031 millions d'euros d'encours
- 50 entreprises solidaires rencontrées chaque année
- 19 acteurs solidaires financés
- 10 fonds labellisés par Finansol



(1) Les activités du Groupe AEF s'articulent autour de deux pôles : média et hors-média.

(2) Un rapport d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial, mis à jour semestriellement, est disponible sur le site Internet d'Amundi (www.amundi.com).



LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

Amundi soutient activement la recherche académique et a noué plusieurs partenariats avec des chaires universitaires : la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable et la Chaire Économie du Climat.

Amundi fait également partie du Comité de Pilotage du Prix FIR de la Recherche Européenne « Finance et développement durable ».

LES PUBLICATIONS DE LA RECHERCHE QUANTITATIVE

En 2014, la Recherche quantitative a publié une étude sur la performance des fonds ISR, intitulée « ISR et performance : impact des critères ESG dans les gestions actions et crédit ».

LA GESTION À IMPACT SOCIAL

Acteur de l'économie d'aujourd'hui et de demain, Amundi finance des entreprises solidaires, avec pour objectif de générer, au-delà d'une performance financière, un impact social mesurable pour ses clients. Amundi développe une offre complète et innovante en gestion à impact social.

Amundi a défini trois engagements pour la gestion à impact social :

- accompagner les entreprises dans la durée en leur proposant des modes d'investissement adaptés à leurs besoins de développement (capital ou dette) ;
- diversifier la sélection des acteurs solidaires (thématiques, implantation territoriale, taille, ancienneté, statut juridique). Une méthodologie reposant sur une triple analyse a été développée en interne :
 - financière pour s'assurer de la solidité financière de l'entreprise et de sa pérennité,
 - extra-financière pour évaluer les critères ESG,
 - solidaire pour mesurer l'impact social ;
- publier une information transparente et concrète, par le biais notamment d'un rapport d'impact social qui informe sur les résultats générés : nombre d'emplois créés, de personnes relogées, d'entrepreneurs installés, de personnes soignées.

Amundi finance actuellement des entreprises solidaires actives sur six thématiques : l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, l'environnement et la solidarité internationale. Un modèle d'analyse interne permet de sélectionner, parmi les entreprises rencontrées chaque année, les plus à même de générer un impact social sur le long terme tout en présentant des perspectives de développement économique durable.

Concernant la gouvernance, les notations des organismes solidaires partenaires et le choix des investissements solidaires sont validés par le Comité de Notation Solidaire, présidé par un membre de la Direction Générale d'Amundi.

En 2014, nous avons tenu une conférence-débat intitulée « Performance et impact social, une autre finance en action », pour informer nos grands clients sur notre savoir-faire dans le domaine de la gestion à impact social.

De même, Amundi réunit périodiquement ses partenaires solidaires, afin d'échanger sur les enjeux de l'économie sociale et solidaire et construire avec eux des actions de promotion de la finance à impact social.

DES INITIATIVES INNOVANTES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Amundi est à l'initiative d'innovations pour financer la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique. Amundi joue un rôle moteur pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions de CO₂ (*Low Carbon*). Elle est membre de la coalition lancée par les Nations unies et les plus grands investisseurs pour « décarboner » les portefeuilles des principaux détenteurs de capitaux.

* (1) Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'indice, consultez le site : www.msci.com

(2) Amundi Valeurs Durables n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital. Encours à date du 31 décembre 2014.

Trois exemples illustrent cet engagement :

Promotion de la gestion sur des indices *Low Carbon*

Dans un marché de la gestion indicielle en pleine croissance, environ 10 000 milliards de dollars, Amundi, avec l'appui de deux investisseurs institutionnels reconnus, s'est associée à MSCI⁽¹⁾ pour lancer de nouveaux indices *Low Carbon*. Ces indices visent à inciter les entreprises à réduire leur empreinte carbone en intégrant le critère de l'empreinte carbone dans la pondération des entreprises sélectionnées.

Un partenariat avec EDF

Ce partenariat conclu avec EDF s'inscrit dans le cadre du financement de

la transition énergétique. Il a pour objectif de proposer, aux investisseurs institutionnels et aux particuliers, des fonds gérés autour de deux thématiques principales : la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergies.

Amundi Valeurs Durables⁽²⁾, un fonds dédié aux technologies «vertes»

Amundi Valeurs Durables, dont l'encours est de 121 millions d'euros⁽²⁾, investit dans les entreprises européennes exerçant au moins 20% de leur activité dans le développement des technologies dites «vertes» : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique et gestion de l'eau, et gestion des déchets.





À VOTRE ÉCOUTE.COM

Mis en place au printemps 2013, ce panel d'épargnants est composé d'environ 200 particuliers représentatifs des clients et non-clients bancaires de nos réseaux partenaires intéressés par des solutions d'épargne financière.

Amundi, via Audirep, société d'études externe, leur soumet par Internet, environ une fois par mois, un questionnaire.

À titre d'illustration, les sujets suivants ont fait l'objet d'études : un concept produit, une vidéo de marché, une brochure commerciale, l'approfondissement du concept d'ISR, la mesure de la culture financière en matière de rémunération de l'épargne ou encore l'appétence pour les solutions de défiscalisation.

RÉCOMPENSES

En 2014, Amundi a reçu plus de 40 récompenses en France et à l'international pour la qualité de sa gestion d'actifs.

RESPECTER LA PROMESSE FAITE AUX CLIENTS

Notre engagement premier est d'apporter à nos clients des solutions d'épargne et d'investissement performantes et transparentes, dans le cadre d'une relation durable, basée sur la confiance mutuelle.

Amundi est organisée autour de deux grands métiers :

- fournir des solutions d'épargne répondant aux besoins des clients particuliers des réseaux partenaires et des distributeurs tiers ;
- développer des solutions d'investissement spécifiques pour la clientèle institutionnelle et entreprise.

DÉVELOPPER UNE RELATION DURABLE AVEC LES RÉSEAUX PARTENAIRES ET LEURS CLIENTS

Connaître les besoins des clients particuliers pour proposer des solutions performantes et adaptées

La relation étroite de partenariat entre Amundi et ses quatre réseaux (Crédit Agricole, LCL, Société Générale et Crédit du Nord) permet des échanges réguliers et contribue à une meilleure compréhension des besoins des clients. Ainsi, par exemple, avec les agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole, Amundi a mis en place Amundi Coopération, une plate-forme téléphonique qui permet de recueillir les attentes des clients épargnants via des rendez-vous téléphoniques à trois réunissant le client, le conseiller et l'interlocuteur de la plate-forme.

À destination des quatre réseaux partenaires, Amundi propose les Amundi Rendez-vous, des événements

sous forme de conférence-débat pour les accompagner dans le développement et l'enrichissement de leurs relations clients.

Accompagner nos réseaux partenaires et faire preuve de pédagogie

Notre mission d'accompagnement a pour objectif de faciliter l'appropriation de nos solutions d'épargne par les conseillers, notamment en mettant à leur disposition des supports pédagogiques et de commercialisation adéquats, réalisés avec les équipes marketing des banques partenaires. Lors de chaque lancement de produit, des kits de mise en marché, des argumentaires, des brochures, des dossiers pédagogiques ou des vidéos sont mis à disposition du réseau partenaire.

Les équipes d'Amundi ont déployé Amundi Run, un support d'animation interactif, simple et ludique pour animer et faciliter l'appropriation des solutions d'épargne financière par les conseillers lors des réunions de formation des conseillers.

Enfin, un Point Marchés sous format vidéo, destiné à la clientèle de particuliers, paraît mensuellement depuis trois ans. Il en est de même pour le fonds Amundi Patrimoine⁽¹⁾, pour lequel une vidéo mensuelle résumant les actes de gestion du mois écoulé est proposée depuis dix-huit mois.

Initiatives d'accompagnement 2014

- Pour les Caisses Régionales du Crédit Agricole, 25 animateurs implantés en Caisses Régionales sont

dédiés à l'animation et à la formation des conseillers. Ils sont réunis mensuellement pour s'informer puis déployer les bonnes pratiques et les outils mis à la disposition du réseau.

- Plusieurs sessions de formation, à destination des nouveaux arrivants, ont été menées par LCL Gestion en 2014.
- Les rencontres annuelles des gestions, appelées RAG, événement à vocation pédagogique et commerciale, animées par Société Générale Gestion, ont réuni plus de 2000 conseillers.
- Une cinquantaine de *roadshows*, à destination des clients et des conseillers du Crédit du Nord, ont été animés par Étoile Gestion tout au long de l'année 2014.

GARANTIR LA QUALITÉ DE NOS RELATIONS AVEC LES CLIENTS ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La satisfaction du client passe par la performance des produits, la bonne adaptation de notre offre de produits, services et solutions à ses besoins, et enfin la qualité d'exécution de notre prestation.

Performance

Notre offre est récompensée régulièrement pour la régularité de ses performances et sa capacité d'innovation.

L'adaptation de notre offre

Elle découle d'un travail sur la compréhension des clients, de leurs contraintes, de leurs enjeux stratégiques et de leurs attentes. Pour développer l'activité et s'adapter au marché, Amundi a décidé de transformer son approche commerciale en mettant en place les *Global Relationship Managers* (GRM) et les *Senior Investment Managers* (SIM), avec pour enjeu de renforcer son

efficacité commerciale et de passer d'une approche vente de produits à une approche d'apporteur de solutions. 34 GRM ont ainsi été chargés de personnaliser l'ensemble de la relation commerciale avec les grands clients d'Amundi, dans une logique de partenariat à long terme. Véritable alter ego du GRM, le SIM incarne les stratégies d'investissement d'Amundi. Représentant les différents process de gestion, les 63 SIM aident les GRM à identifier les réponses adaptées en termes de gestion.


Qualité du Service Client

Amundi se développe à l'international. L'un de ses enjeux est d'offrir à ses clients un service à la hauteur des meilleurs standards internationaux répondant à leurs attentes et à leurs besoins, que ce soit pendant la phase d'*onboarding*, dans le cadre de la mise en place d'un fonds dédié ou d'un mandat, ou ensuite dans la relation au quotidien sur tous les aspects opérationnels, administratifs ou de reporting.

La Direction du Service Client est garante de la qualité du service rendu, de la réactivité et du respect des engagements d'Amundi par ses interactions quotidiennes avec l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur d'Amundi.

En 2014, l'entreprise a mis en place une démarche de qualité de service, au travers d'une charte d'engagement visant à une meilleure gestion des délais de réponse, et renforcé l'ensemble de la chaîne de valeur et les interactions avec les fonctions support et contrôle.

→ suite de l'article p. 14

 (1) Amundi Patrimoine n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

LE PANEL CONSEILLERS

—
Le panel, composé d'environ 370 conseillers segmentés par catégorie de clients, a été mis en place en septembre 2014 avec le réseau Crédit Agricole. Selon une périodicité trimestrielle, Amundi réalise des études auprès de ces conseillers, recueillant ainsi leurs attentes et leurs besoins pour mieux accompagner leurs clients.

LA RECHERCHE

—
La Recherche joue un rôle important dans la gestion des portefeuilles et agit en grande proximité avec les gérants et les clients. Entièrement intégrée sur le plan mondial, l'équipe réunit 126 collaborateurs, économistes, experts en stratégie et analystes de haut niveau. Les productions intellectuelles d'Amundi (analyses des marchés, *working papers*, focus sur des sujets d'actualité...) sont partagées avec ses clients via le Research Center, plate-forme en ligne ouverte.



CONFORMITÉ

—
En 2014, quatre formations ont été déployées :

- Formation complète sur les principales thématiques de la conformité, destinée à l'ensemble des collaborateurs
- Pour les équipes Marketing des entités françaises : Règles de rédaction des documents commerciaux
- Sanctions internationales pour certaines équipes de gestion et d'analystes intervenant dans la gestion des mandats de clients américains et pour les commerciaux des entités France et International pouvant être confrontés à ces problématiques
- Règles de concurrence pour les membres des Comités de Direction des pôles Business

EN CHIFFRES

| EFFECTIFS AU 31/12/2014 | EN ETP |
|-------------------------|--------|
| LIGNE MÉTIER CONFORMITÉ | 49,8 |
| LIGNE MÉTIER RISQUES | 156,6 |
| LIGNE MÉTIER AUDIT | 18 |

Cette démarche s'est traduite par une réduction significative du nombre de réclamations clients sur le pôle Business Institutionnels et *Corporate*. Ceci a été rendu possible par la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour du respect des contraintes clients, de la recherche constante d'amélioration du processus d'*onboarding* par le Service Client, de la revue du paramétrage des contraintes dans les systèmes, ainsi que de la réalisation de développements informatiques complémentaires.

UN DISPOSITIF DE CONFORMITÉ ET DE GESTION DES RISQUES INDÉPENDANT POUR GARANTIR NOS ENGAGEMENTS CLIENTS

Au service du respect des orientations et des contraintes fixées par ses clients, Amundi est dotée d'un dispositif de contrôle intégré et indépendant, qui contribue au renforcement de la solidité de l'offre d'Amundi et au respect de nos obligations vis-à-vis de nos clients.

Conformité et déontologie

Les équipes *Compliance*/Déontologie jouent un rôle préventif essentiel et s'assurent du respect des réglementations, des codes de bonne conduite et des standards professionnels dont elles sont garantes. Elles veillent à la préservation de l'intérêt des clients, à l'intégrité du marché et à l'indépendance de notre activité. Pour assurer sa mission, la Direction de la Conformité a formalisé un *Corpus conformité*, explicitant les règles de conformité applicables, déclinées notamment dans le Code de déontologie, le *Manuel de Conformité*, le *Manuel Lutte anti-blanchiment*, et mises en œuvre au travers de procédures. À l'international, ce *Corpus* procédural

est diffusé aux responsables locaux et s'applique à toutes les entités. Le *Manuel de Conformité* est mis à disposition des collaborateurs sur l'intranet d'Amundi. Tous les trois ans, une formation sur les principales thématiques de conformité est dispensée à l'ensemble des collaborateurs du groupe Amundi en *e-learning* ou en présentiel. Font également partie du cycle des formations régulières la sensibilisation/prévention de la fraude et de la corruption, et la lutte anti-blanchiment/financement du terrorisme. Dans le cadre des nouvelles activités et nouveaux produits, au-delà des exigences réglementaires, la Conformité, dans le souci de renforcer la protection du client, valide toutes les créations et les modifications substantielles des produits. Vis-à-vis des réseaux partenaires, cette responsabilité s'exerce également sur la documentation marketing et commerciale à destination des clients/prospects des réseaux, ainsi qu'à destination des conseillers.

Les faits marquants de l'année 2014 en matière de conformité sont :

- le renforcement du dispositif de Sécurité Financière, concrétisé par la mise à jour du *Corpus* procédural, le renforcement des contrôles et la mise en place de formations *e-learning* en Sécurité Financière ;
- le renforcement du dispositif de contrôle de circulation d'informations confidentielles et privilégiées, concrétisé par la mise à jour du *Corpus* procédural, le renforcement des contrôles, l'information et l'accompagnement des métiers ;
- la mise en œuvre du cadre de fonctionnement délégué en matière de documentation commerciale. Ce cadre vise à rendre plus efficient

le process de production des documents commerciaux, *via* un accompagnement juridique et de *compliance* auprès des métiers pour une bonne appropriation des règles.

Gestion des risques

La fonction de contrôle des investissements est indépendante des équipes de gestion. Elle est intégrée au pôle Pilotage et Contrôle d'Amundi, dont la vocation première est la protection des intérêts des clients. Son rôle est également de s'assurer, à travers un système d'information dédié, du respect des contraintes d'investissement demandées par les clients ou stipulées par les réglementations applicables. Dans le but de sécuriser la chaîne de création de valeur, Amundi s'est dotée d'une fonction risque indépendante et intégrée au plan mondial. Cette organisation, déployée dans l'ensemble des entités du Groupe, garantit aux investisseurs le respect de nos engagements, qu'ils soient de nature contractuelle ou réglementaire. Les équipes de Contrôle des risques œuvrent à la mise en place et au suivi d'un encadrement des processus de gestion, en trois temps :

- élaboration systématique de règles internes d'encadrement spécifique à chaque stratégie d'investissement, basées sur l'identification préliminaire des facteurs de risque qui sous-tendent la génération de performance ;
- surveillance au quotidien des actes de gestion, permettant de vérifier que les décisions d'investissement et les positions détenues en portefeuilles respectent les règles de gestion et les objectifs poursuivis ;
- évaluation *a posteriori* de la qualité des processus de gestion, sur la base de mesures indépendantes produites selon des méthodologies éprouvées.

Pour s'assurer du principe de *fiduciary duty*, Amundi établit et met à disposition de ses clients deux documents, le *Prospectus* et le *Document d'Informations Clés pour l'Investisseur* (DICI), décrivant les conditions dans lesquelles la gestion des actifs des fonds est réalisée, ainsi que le rapport entre la rentabilité et le niveau de risque associé à cette gestion. Plusieurs indicateurs reflétant le niveau de risque des fonds sont inclus dans ces documents. Ils sont calculés de manière indépendante par le Département des Risques.

CERTIFICATION ISAE 34-02

—
En 2014, pour la deuxième année consécutive, Amundi a obtenu la certification ISAE 3402⁽¹⁾ Type II sur le périmètre IDT⁽²⁾ pour son dispositif de contrôle interne.

Cette certification en vigueur depuis 2011 est le standard internationalement reconnu pour évaluer la qualité d'une politique de gestion des risques, à travers la mesure de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés autour de services délivrés à des clients.

Amundi S.A. obtient une certification, assortie d'une opinion sans réserve, de l'auditeur PwC. L'audit a porté sur plus de 90 contrôles clés en matière de gestion d'actifs, de service client, de *middle office*, de reporting et de process informatiques.

(1) *International Standard on Assurance Engagements 3402.*

(2) *Institutionnels et Distributeurs Tiers.*





ENGAGER NOTRE RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR

Par sa politique de ressources humaines, Amundi veut favoriser le développement individuel et collectif de ses collaborateurs, au service de la performance de l'entreprise. Celle-ci s'appuie à la fois sur le développement des compétences, le développement d'une culture managériale commune, la promotion de la diversité et la qualité du dialogue social. Ces actions s'inscrivent toutes dans l'efficacité, l'innovation et l'engagement.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

Amundi est un groupe en développement. La mission des Ressources Humaines est d'accompagner sa croissance, dans toutes ses composantes humaines et fonctionnelles. Cet objectif est décliné en respectant notre responsabilité d'employeur : développer l'emploi et privilégier l'adaptation de nos ressources aux évolutions de l'entreprise. Les effectifs globaux, aujourd'hui de 2 118 collaborateurs en France et de 905 à l'international, augmentent depuis trois ans.

D'ici à 2017, ils devraient continuer à augmenter à l'international et baisser légèrement en France. L'internationalisation de nos effectifs entre dans notre objectif d'adaptation de nos ressources.

Amundi s'implante sur de nouveaux territoires, nous devons donc à la fois accompagner et anticiper cette croissance géographique. L'autre pan de cet engagement est la mobilité interne, géographique mais aussi fonctionnelle. Compte tenu des anticipations de *turnover*, les perspectives de recrutement sur trois ans sont de 500 personnes, dont environ 200 en France. À l'international, ce sont des professionnels expérimentés qui accompagnent notre développement. En France, les recrutements restent ciblés sur quelques profils qui complètent l'expertise de l'entreprise. Le contrat de génération, signé fin 2013, a permis en 2014 de recruter

12 jeunes diplômés pour accompagner le développement international. Au total, 251 recrutements ont été réalisés en 2014.

POLITIQUE DE FORMATION ET GESTION INDIVIDUELLE

Amundi cherche, par ses actions de formation et d'accompagnement, à s'assurer que chaque collaborateur puisse évoluer au sein du Groupe et occuper un poste qui valorise son expérience et corresponde à la fois à ses objectifs personnels et à ceux de l'entreprise. Une politique qui passe notamment par la gestion individuelle et collective des talents. Détecter et faire grandir les compétences individuelles est un facteur clé de réussite dans une industrie comme la nôtre, où la « matière grise » est une composante essentielle de la valeur ajoutée. C'est le rôle des équipes dédiées à la gestion des carrières et des talents. Le développement

d'un talent collectif est également primordial pour un groupe international comme le nôtre.

Pour accompagner la mobilité interne, facteur de développement, d'employabilité et de motivation, Amundi met en place un suivi individuel et un accompagnement formation.

La politique est définie annuellement en fonction des besoins, en lien avec le développement de l'entreprise, les évolutions financières, technologiques et réglementaires des métiers.

Des moyens importants sont accordés à l'accompagnement des collaborateurs qui changent de métier ou dont le métier se transforme.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération repose sur trois piliers, qui combinent performance individuelle et collective : la rémunération fixe, le bonus attribué sur décision du manager – fonction de la contribution à la performance globale – et la rémunération variable collective, qui associe les collaborateurs aux résultats de l'entreprise au travers des dispositifs d'intéressement et de participation. La mise en œuvre de la politique de rémunération tient compte du contexte économique, des enjeux de compétitivité et du marché de l'emploi, qui peuvent être différents selon les pays, et est donc adaptée en fonction des enjeux et des réalités.

En 2014, dans un contexte économique et de marché difficile, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre politique salariale selon trois axes :

- assurer une progression des rémunérations des collaborateurs en lien avec le développement et les performances de l'entreprise et leurs performances individuelles ;

- valoriser le développement des jeunes collaborateurs et de ceux qui prennent en charge de nouvelles responsabilités ;
- assurer une équité sociale.

Depuis 2008, Amundi a mis en place un dispositif de bonus différé, afin d'aligner la rémunération sur la performance long terme de l'entreprise et de renforcer le dispositif de rétention des meilleurs éléments. Ce dispositif a ensuite été adapté pour tenir compte des différentes dispositions réglementaires. La part différée, qui peut s'élever jusqu'à 60 % de la rémunération variable, est étalée sur trois ans. Son acquisition définitive est soumise à des conditions de performance, des conditions de présence et l'absence de prise de risque excessive.

CHIFFRES CLÉS RH 2014

-
- 3817 collaborateurs, dont :
 - 2118 en France
 - 905 à l'international
 - 794 dans les joint ventures
- 54,5 % d'hommes et 45,5 % de femmes
- 93 % de cadres (France)
- Âge moyen : 42 ans
- Ancienneté : 12,3 ans
- 50 nationalités
- 18 langues

MOBILITÉ

-
- 250 mobilités internes réalisées en 2011
- 93,5 % des personnes en mobilité ont bénéficié d'une formation

FORMATION⁽¹⁾

-
- Dépenses de formation : 3,2 millions d'euros
- 3 090 actions de formation
- 38 716 heures de formation
- 1 544 collaborateurs formés, soit 72,5 % de l'effectif global en France
- 25 heures (en moyenne) de formation par collaborateur formé

(1) Périmètre UES Amundi France.



CONFÉRENCES RPS

En 2014, dans le cadre de la prévention des RPS, volet «sensibilisation des collaborateurs», un cycle de six conférences autour de problématiques culturelles, intellectuelles et humaines a été proposé aux collaborateurs.

DIALOGUE SOCIAL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

La politique sociale d'Amundi vise un dialogue constructif avec les différentes instances représentatives du personnel, que ce soit au travers des instances formelles ou par la mise en œuvre d'instances *ad hoc*, qui favorisent un traitement plus approfondi des sujets. Ainsi, au travers des instances comme le Comité d'Entreprise (15 réunions), le Comité d'Hygiène et de Sécurité (20 réunions) ou dans le cadre des huit commissions spécifiques mises en œuvre (avec un total de 15 réunions), le champ des sujets traités avec les partenaires sociaux a été particulièrement vaste en 2014.

À ce jour, 16 accords d'entreprise sont actifs au sein d'Amundi et constituent la base de notre politique sociale. Parmi ces accords, on peut noter :

- L'accord sur le Compte Épargne Temps, dont la dernière version a été signée en 2014, avec pour objectif principal d'apporter plus de souplesse dans l'utilisation du CET, en facilitant notamment le déblocage en espèces et l'ouverture à de nouvelles formes d'utilisation (ex. : financement du temps partiel).
- Le Contrat de Génération, signé par l'ensemble des organisations syndicales, qui vise un triple objectif :
 - favoriser l'emploi des jeunes, avec notamment le programme de recrutement de jeunes diplômés,
 - maintenir dans l'emploi les seniors, tout en facilitant, les années précédant le départ, la transition vers la retraite.
 Ainsi, un dispositif de congé de fin de carrière a été mis en œuvre, permettant le départ de l'entreprise deux ans avant

le départ en retraite pour développer un projet associatif ou d'aide à la famille, – favoriser la transmission des savoirs et des compétences entre les générations.

- L'accord Égalité professionnelle hommes/femmes, signé pour une durée de trois ans, qui vise à garantir une égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, et met en œuvre des actions pour améliorer l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Une analyse de l'égalité salariale est réalisée annuellement par un cabinet extérieur et présentée aux partenaires sociaux.

- Deux accords sur la Rémunération Variable Collective (Participation et Intéressement), au-delà des obligations légales qui, par un système de répartition plafonnée, permettent une meilleure redistribution des résultats au bénéfice des premiers niveaux de salaire.

Prévention des RPS

Pour Amundi, la politique de prévention des RPS et de la qualité de vie au travail est une démarche continue d'amélioration, intégrée dans les politiques RH, marquée par une approche pluridisciplinaire (managers, ressources humaines, médecine du travail, IRP⁽¹⁾).

La gouvernance spécifique des risques psychosociaux dans l'entreprise repose sur un Comité de Veille Paritaire et Pluridisciplinaire trimestriel, pour capter les différents indicateurs, et un Comité de Gestion Ressources Humaines mensuel, dédié au suivi RH des personnes sensibles.

En 2014, les actions engagées les

années précédentes ont été poursuivies, avec notamment :

- la mise à disposition d'un Espace d'écoute pour les salariés en difficulté ;
- la réalisation de formations à destination des managers de l'entre-

prise, incluant une sensibilisation sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle ;

- le lancement d'un groupe de travail spécifique sur le suivi des retours de congé maternité.

POLITIQUE SOCIÉTALE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

En signant la Charte de la diversité en 2008, Amundi s'est engagée à respecter et à promouvoir l'application du principe de non-discrimination. Cet engagement se traduit notamment par une exigence d'équité dans les principaux processus RH : recrutement, rémunération, formation, évaluation et promotion professionnelle.

Politique jeunes

Amundi contribue de façon importante à la formation des jeunes, *via* les stages avec des étudiants issus de formations très diverses et *via* l'alternance, qui permet à la fois pour le jeune le financement de sa formation et aussi l'acquisition d'une première expérience professionnelle.

Ainsi, en 2014, plus de 300 jeunes ont été accueillis, dans le cadre de stages, de contrats d'alternance, de VIE⁽²⁾, de doctorats Cifre⁽³⁾ ou d'emplois d'été. Amundi bénéficie du dynamisme et du regard neuf apporté par ce vivier, qui reçoit, en retour, l'appui des collaborateurs, tuteurs volontaires ou maîtres d'apprentissage. L'objectif final de ces stagiaires étant l'obtention

d'un emploi, Amundi s'attache également à faciliter leurs recherches professionnelles en organisant à partir de 2015 des ateliers, pour les préparer à la recherche d'emploi et les aider à valoriser leur « expérience Amundi ». L'entreprise encourage aussi les parrainages dans le cadre de l'association NQT⁽⁴⁾ et enregistre 15 parrains en 2014.

Handicap

La politique Handicap se décline en quatre axes : contribuer à l'insertion de personnes en situation de handicap, assurer leur maintien dans l'emploi, soutenir le secteur protégé et sensibiliser les collaborateurs à ces priorités.

→ suite de l'article p. 20



(1) Institutions Représentatives du Personnel.

(2) Volontariat International en Entreprise.

(3) Conventions Industrielles de Formation par la Recherche.

(4) L'association Nos Quartiers ont des Talents est devenue officiellement NQT en janvier 2014.

PROGRAMME ODYSSEE

Amundi a recruté 12 jeunes travaillant déjà pour le Groupe en stage ou en apprentissage. Ces jeunes diplômés de grandes écoles ou universités françaises ont été recrutés pour travailler dans les filiales à l'international, dans le cadre du développement du Groupe hors de France.



HAPPY TRAINEES

Amundi obtient le label *Happy Trainees* 2014-2015. Avec un taux de recommandation de ses alternants et stagiaires de 82,8%, Amundi s'est vu décerner en septembre 2014 le label *Happy Trainees*, qui récompense l'excellence dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires en entreprise.



HANDICAP

- Évolution du taux d'emploi :

– 2011 : 1,47 %

– 2012 : 2,13 %

– 2013 : 2,50 %

– 2014 : 3,15 %

- Recrutement en 2014 de neuf alternants en situation de handicap, soit 8,5 % des effectifs alternants de l'UES Amundi



GIVE A HAND – ÉDITION 2014

—
 Pour la deuxième édition, 14 dossiers ont été retenus par le Comité de Sélection. Séances hebdomadaires d'activités physiques pour les enfants hospitalisés au CHU de Montpellier, développement du micro-crédit pour des mères togolaises, construction d'une « Cabane aux Z'enfants » dans un jardin partagé du 20^e arrondissement, création d'une cantine scolaire au Tchad, organisation des Anniv'Pop' à Choisy-le-Roi... Les projets sélectionnés sont très variés et se répartissent également entre la France et l'international avec un même fil conducteur : la solidarité.

En 2014, nous avons poursuivi nos actions volontaristes en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi. Actuellement, 56 personnes sont concernées dans l'entreprise contre 30 en 2011. Notre ambition est de réaliser 24 recrutements pour les trois ans qui viennent. Nous avons également mis l'accent sur le recours au secteur protégé et adapté, et réalisé un travail de recensement des biens et prestations de services pouvant être confiés à ce secteur. L'objectif poursuivi est de confier à ce secteur un budget évalué à 300 000 euros, permettant de multiplier par 3,5 le chiffre d'affaires 2013.

Égalité professionnelle

Depuis plusieurs années, Amundi mène des actions pour lutter contre toutes les formes de discrimination et pour garantir diversité et équité. En signant fin 2013, avec les partenaires sociaux, un accord sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, Amundi réaffirme que la mixité des emplois au sein de l'entreprise constitue une source de complémentarité et d'enrichissement collectif pour les salariés, ainsi qu'un facteur d'équilibre, de cohésion sociale et d'efficacité économique pour l'entreprise.

La politique de mixité repose sur trois axes majeurs :

- l'identification des femmes à potentiel et la mise en œuvre de dispositifs de formation et d'accompagnement spécifiques ;
- l'intégration programmée pour 2015 d'un module sur la diversité et l'égalité professionnelle dans la formation managériale ;
- la réalisation de diagnostics réguliers sur les écarts de rémunération hommes/femmes.

Initiatives solidaires impliquant les collaborateurs

La responsabilité sociétale d'Amundi se traduit aussi par la mobilisation des collaborateurs autour de projets solidaires, en partenariat avec des organisations caritatives. Ainsi, en 2013, Amundi a lancé le programme de mécénat *Give A Hand* pour apporter une aide financière aux projets solidaires des collaborateurs. Face au succès de la première édition, le programme a vu le montant total des subventions augmenter de 40 % en 2014, passant de 30 000 euros à 42 000 euros. Les collaborateurs sont également engagés dans le Challenge Interentreprises contre la Faim (110 coureurs pour le Challenge 2014 et 30 940 euros versés à Action contre la Faim) et auprès de l'AFM-Téléthon pour la course de la communauté financière (52 coureurs en 2014 et 5 831 euros versés à l'AFM-Téléthon). À l'étranger, avec son partenaire SBI MF, Amundi soutient depuis 2013 l'association indienne Akanksha. Cet engagement annuel de 10 000 euros permet à l'association d'assurer le fonctionnement d'un centre éducatif pendant un an et de mettre ainsi en œuvre des programmes d'accès à l'éducation pour des enfants des bidonvilles de Bombay et de Pune.





POUR SUIVRE NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

En 2014, Amundi a confirmé sa politique de mécénat selon trois axes clés : la culture, l'éducation et la solidarité. Amundi témoigne ainsi de son engagement citoyen et de son ouverture sur le monde. S'engager dans la société, c'est également mener une politique d'achats responsables.

MÉCÉNAT

S'engager auprès d'acteurs culturels internationaux

Depuis plus de dix ans, Amundi apporte son soutien à l'Académie de France à Rome, qui contribue au rayonnement culturel de la France et à l'enrichissement du patrimoine par le soutien d'artistes en devenir.

Amundi est aussi engagée auprès de la Fondation Radio France et du maestro Myung-Whun Chung, directeur musical de l'Orchestre philharmonique de Radio France.

Amundi a également choisi de soutenir l'Asia Philharmonic Orchestra (APO), orchestre philharmonique panasiatique.

Développer notre soutien à l'éducation

Depuis 2007, Amundi soutient la Maîtrise de Radio France à Bondy, qui propose à des enfants éloignés de l'univers musical une formation d'excellence.



ACHATS RESPONSABLES

Les principales lignes directrices de la Politique Achats Responsables d'Amundi sont définies avec la Direction des Achats du groupe Crédit Agricole S.A. et s'articulent autour de trois axes :

- évaluer nos fournisseurs sur leur système de management RSE et sur les produits/offres ;
- favoriser la mise en place de relations fournisseurs responsables en respectant les dix engagements de la Charte Relations Fournisseurs Responsables ;
- développer le recours au secteur protégé/adapté.

Fin 2014, un groupe de travail rassemblant les correspondants achats, développement durable et diversité des entités du groupe Crédit Agricole S.A. s'est constitué, avec pour objectif de définir en 2015 la politique d'achats responsables du Groupe, notamment concernant la mise en place d'une gouvernance achats responsables et définition de règles, et les principes et process communs en matière d'achats responsables.

Évaluation des fournisseurs

L'évaluation RSE d'une partie de nos fournisseurs est pilotée en central par la Direction des Achats du groupe Crédit Agricole S.A., sur la base d'un audit documentaire effectué par EcoVadis. Cette évaluation RSE porte sur quatre critères : l'environnement, le social, l'éthique et la gestion de la *supply chain*. La note ainsi obtenue est intégrée dans la grille multicritère de sélection et compte pour 10 % dans l'attribution du marché.

Sensibilisation des fournisseurs sur les questions sociales et environnementales

Nos appels d'offres insèrent systématiquement une clause engageant le fournisseur à respecter la réglementation du Code du travail pour les fournisseurs établis en France et, lorsque le fournisseur est établi ou domicilié à l'étranger, à respecter les obligations qui résultent de la réglementation de son pays d'origine. Par ailleurs, le fournisseur doit s'engager à respecter, dans le pays où il opère, toutes les dispositions, normes ou régies impératives dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, du droit du travail et, au minimum si celui-ci n'existait pas, les dispositions de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont notamment celles relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

Nos appels d'offres font également mention des engagements attendus par Amundi auprès de ses fournisseurs en matière de critères environnementaux.

DONS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE

—
Montant des dons en 2014 :
1 020 715 euros.

RECOURS AU SECTEUR PROTÉGÉ

—
En 2014, Amundi a lancé un plan d'action visant à s'engager budgétairement auprès du secteur protégé. À l'issue de ce plan, le budget à confier au secteur protégé en 2015 enregistre une augmentation de 77 %.

AMÉLIORATION DES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

—
Le respect des délais de paiement des factures fournisseurs est un critère déterminant des règles d'achat d'Amundi.

L'objectif depuis 2013 est d'améliorer les process de traitement des factures et de diminuer les délais de paiement à travers :

- la formalisation des dysfonctionnements ;
- la mise en place des traitements adéquats pour réduire les délais de paiement ;
- la réalisation d'un reporting trimestriel sur les délais de paiement des factures.



LIMITER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DIRECTE

L'activité d'Amundi ne génère pas d'impact direct majeur sur l'environnement. Néanmoins l'entreprise, soucieuse d'appliquer à son fonctionnement les principes de responsabilité sociale, s'engage à réduire son impact sur l'environnement en diminuant ses émissions de CO₂ par une gestion active de sa consommation d'énergie et de ses déplacements professionnels. Parallèlement, Amundi mène des actions environnementales pour développer une utilisation responsable du papier et le *Green IT*, recycler ses déchets et sensibiliser les collaborateurs aux écogestes.

CERTIFICATIONS ET LABELS

- BREEAM
- NF Ouvrage Démarche HQE®
- Bâtiment Basse Consommation (BBC)

UNE GESTION RESPONSABLE DES IMMEUBLES, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La gestion responsable des immeubles s'exerce principalement en France. Le siège social d'Amundi, Agoram 91, qui concentre 94 % des effectifs en France et 66 % des effectifs dans le monde, a été rénové dans le respect des normes environnementales, permettant à Amundi d'obtenir en 2013 le label BBC Effinergie et les certifications HQE Rénovation et BREEAM.

En février 2015, Agoram 91 a obtenu la certification environnementale HQE™ Exploitation :

- « Très bon » pour l'axe Gestion durable, qui traduit la qualité de

gestion et d'exploitation du bâtiment ;

- « Excellent » pour l'axe Utilisation durable, qui regroupe la qualité de l'aménagement des espaces intérieurs mais aussi la performance de la politique RSE et des bonnes pratiques des utilisateurs.

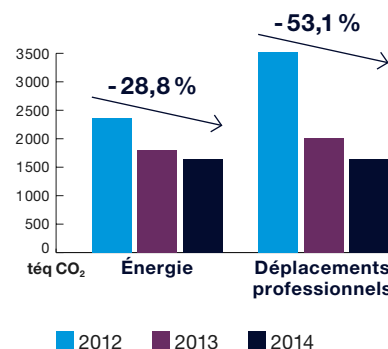
Amundi Tenue de Comptes, filiale localisée à Valence (Drôme), a emménagé en 2010 dans un immeuble neuf répondant aux normes environnementales : maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et création d'un environnement intérieur sain et confortable.

UNE POLITIQUE VOYAGES QUI CONTRIBUE À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

La contribution d'Amundi à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre passe notamment par la mise en place d'une politique Voyages/Déplacements professionnels responsable (validation de la pertinence du voyage, rail obligatoire pour les trajets de moins de trois heures, limitation des trajets en taxi, préférence «écologique» pour les taxis hybrides...)

et par le développement des visio-conférences. En 2015, la consommation de CO₂ sera mentionnée dans les reportings Voyages, de manière à sensibiliser davantage les voyageurs à l'impact environnemental. En matière de déplacement domicile-travail, Amundi prend à sa charge 80 % des frais de la carte Navigo et de la carte Vélib' pour les collaborateurs parisiens.

ÉMISSIONS DE CO₂ (1)



(1) Périmètre : France, Japon, Italie, Hong Kong et Singapour.

UNE CONSOMMATION RESPONSABLE DU PAPIER

Amundi conduit une politique papier responsable, dont l'objectif est de réduire la consommation de papier, de généraliser l'utilisation de papier responsable et de recycler le papier usagé.

Pour la bureautique : paramétrage automatique des imprimantes en noir et blanc et recto-verso, retrait des impressions avec badge, diminution du grammage et utilisation de papier ramette issu de forêts durablement gérées (taux d'utilisation : 99 %).

En 2014, Amundi a poursuivi ses actions initiées en 2013 :

- retrait du papier 90 g certifié ;
- centralisation des travaux d'impression couleur auprès de l'atelier reprographie ;
- déploiement d'écrans dans 26 salles de réunion en 2014 ;

■ campagnes d'information auprès des collaborateurs pour favoriser l'évolution des usages : réduction des impressions couleur au profit de l'impression N&B et du recto-verso.

En matière d'édition, Amundi Tenue de Comptes, la filiale de tenue des comptes d'épargne salariale, a poursuivi ses actions pour réduire sa consommation : utilisation de papier certifié et du plus faible grammage techniquement possible, recto-verso privilégié, proposition de dématérialisation des relevés qui compte désormais un taux d'acceptation de 25 %.

Pour les supports de communication : impression sur du papier certifié et augmentation du nombre de documents dématérialisés.





BIODIVERSITÉ : SIX RUCHES CHEZ AMUNDI

En 2013, Amundi a adhéré au programme Abeille, sentinelle de l'environnement®, qui vise à promouvoir la sauvegarde des abeilles à travers l'installation de ruchers d'entreprise. Les pots de miel récoltés en 2013 et 2014 ont été distribués aux salariés, les participations financières recueillies étant intégralement reversées à l'association De l'Eau pour le Sahel.

GESTION DES DÉCHETS

Immeubles parisiens: 225 t

- 92 t de déchets recyclables:
 - papiers, cartons: 85 t
 - gobelets: 2,5 t
 - cartouches d'imprimante: 2,5 t
 - bouteilles en plastique: 1,5 t
 - canettes: 500 kg
 - DEEE⁽¹⁾: 130 kg
 - piles: 120 kg
- 133 t de déchets non recyclables

(1) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

LE DÉVELOPPEMENT DU GREEN IT

Fin 2013, les serveurs principaux ont été remplacés par des serveurs de nouvelle génération, consommant deux fois moins d'électricité à puissance comparable. En parallèle, des renouvellements continus sur des matériels plus petits ont aussi permis diverses économies de consommation électrique. La puissance installée dans nos deux sites de production a ainsi baissé de près de 12 % en deux ans. De plus, les plages d'arrêt automatique des postes de travail ont été étendues. En matière de recyclage des équipements informatiques, Amundi a recours à

une entreprise du secteur protégé pour traiter son parc de cartouches magnétiques usagées. Des bacs de récupération de toner usagé ont été mis en place. Enfin, le recyclage du matériel en fin de vie est réalisé par une entreprise certifiée D3E. Depuis mi-2013, le nombre d'imprimantes individuelles a baissé de 30 % pour privilégier l'utilisation des copieurs multifonctions. Parallèlement, le nombre de modèles a été réduit au profit d'imprimantes plus récentes et moins consommatrices de papier et d'énergie.

UNE GESTION RESPONSABLE DE NOS DÉCHETS

Depuis 2013, Amundi a mis en place, dans l'ensemble de ses bâtiments, le tri sélectif par apport volontaire en bornes collectives. Les déchets recyclables (papier, gobelets et bouteilles plastique, canettes, consommables d'imprimante, piles et batteries, et DEEE) sont pris en charge par la société Cèdre-Elise, atelier

protégé employant des personnes en situation de handicap. Sur un cycle annuel, le recyclage solidaire des déchets de bureau a contribué à l'emploi de 30 nouveaux salariés en situation de handicap chez notre partenaire et de 1,7 équivalent temps plein (ETP) directement par Amundi.

LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS AUX ÉCOGESTES

À l'occasion de la Semaine du développement durable, une conférence-débat ouverte à tous les collaborateurs a été organisée en avril 2014 sur les bénéfices environnementaux et sociaux du tri et du recyclage des déchets, suivie par

un atelier sur les bons gestes du tri. Trimestriellement, Amundi met à disposition des collaborateurs un reporting quantitatif et qualitatif sur les volumes triés et recyclés.



GOVERNANCE DE L'ENTREPRISE⁽¹⁾

La structure organisationnelle fournit le cadre dans lequel les activités sont planifiées, exécutées, contrôlées et surveillées. Amundi dispose d'une séparation claire et démontrable des fonctions d'investissement et des fonctions d'exécution, de règlement, d'enregistrement et de suivi des opérations d'investissement. La gouvernance de l'entreprise est composée de deux instances principales : le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration.

COMITÉ EXÉCUTIF D'AMUNDI GROUP



09 15 06 10 18 14 17 19 05 04 01 02 03 11 21 07 20 08 13 16 12

COMITÉ EXÉCUTIF (HEBDOMADAIRE)

Ses missions

- Définit la stratégie et les principes de développement du Groupe et assure

Sa composition

01 → Yves Perrier

Directeur Général d'Amundi,
Directeur du pôle Gestion d'Actifs
et Services aux Institutionnels
de Crédit Agricole S.A.

02 → Pascal Blanqué

Directeur du Métier Institutionnels
et Distributeurs Tiers
et *Chief Investment Officer*

03 → Bernard Carayon

Directeur des Fonctions de Pilotage
et Contrôle

04 → Fathi Jerfel

Directeur du Métier Réseaux
Partenaires et Solutions d'Épargne

05 → Bernard De Wit

Directeur des Fonctions Support
et Développement

06 → Pedro Antonio Arias

Responsable des Gestions
Spécialisées (*Private Equity* et
Immobilier)

le suivi de leur mise en œuvre.

- Définit les principes et grandes orientations de la politique commerciale.
- Définit les principales lignes directrices de la politique RH.
- Contrôle les résultats, les risques

07 → Xavier Barrois

Directeur des Systèmes d'Information
et des Opérations

08 → Valérie Baudson

Responsable du Métier ETF
et Indiciel

09 → Alain Berry

Directeur de la Communication

10 → Laurent Bertiau

Directeur Adjoint
du Métier Institutionnels et
Distributeurs Tiers
en charge du commercial

11 → Romain Boscher

Directeur des Gestions Actions

12 → Éric Brard

Directeur des Gestions Taux et Crédit

13 → Pierre Cailleteau

Responsable de la Clientèle
Institutionnels et Entités
Souveraines

et la conformité.

- Effectue une revue des faits marquants de l'activité commerciale et opérationnelle du Groupe.

14 → Nicolas Calcoen

Directeur Financier

15 → Christophe Lemarié

Directeur Général de Société Générale
Gestion et Responsable
des Solutions Patrimoniales pour
les Réseaux Partenaires

16 → Jean-Éric Mercier

Directeur Général de CPR AM

17 → André Pasquié

Directeur Adjoint du Métier Réseaux
Partenaires et Solutions d'Épargne

18 → Pierre Schereck

Directeur Adjoint du Métier Réseaux
Partenaires et Solutions d'Épargne

19 → Isabelle Senéterre

Directeur des Ressources Humaines

20 → Éric Vandamme

Directeur des Risques

21 → Laurence Laplane-Rigal

Secrétaire du Comité Exécutif

Les quatre principaux Comités qui assurent la gouvernance opérationnelle sont les suivants :

COMITÉ D'INVESTISSEMENT (DEUX FOIS PAR MOIS)

- Élabore et valide les orientations de la politique d'investissement du Groupe.
- Valide les règles et principaux

paramètres d'investissement du Groupe
proposés par les responsables
des gestions Actions, Taux et Gestions
Diversifiées.

- Se saisit de manière *ad hoc* de tout sujet relatif aux gestions du Groupe.

- S'assure de la mise en œuvre des décisions prises.
- Valide la liste des fonds autorisés en autoconsommation.
- Valide les *ratings* internes.

COMITÉ DES PRODUITS ET SERVICES – NOUVELLES ACTIVITÉS (MENSUEL)

- Garantit la cohérence et l'optimisation de l'offre Amundi en tenant compte

des spécificités de chaque segment
de clientèle et de ses besoins.

- Valide les nouveaux produits et services en veillant à leur conformité réglementaire, à la réputation de

la marque et à la faisabilité opérationnelle.

- Définit la politique de tarification.
- Ce Comité tient également lieu de Comité NAP si besoin.



(1) Au 31 décembre 2014.



COMITÉ DES RISQUES (MENSUEL)

- Définit la politique risques applicable à l'ensemble des entités du groupe Amundi pour compte propre et pour compte de tiers, dans le cadre de la réglementation applicable, et veille à son application.
- Valide l'ensemble des normes,

principes méthodologiques et indicateurs utilisés dans l'encadrement et la surveillance des activités.

- S'assure de la bonne organisation des dispositifs de contrôle des risques.
- Valide les limites applicables en matière de risque crédit pour l'ensemble du groupe Amundi.

- Valide les normes et les méthodes utilisées pour la mesure et l'attribution de performance des fonds.
- Analyse tout dysfonctionnement significatif qui lui est remonté par une entité du Groupe et prend toute disposition pour réduire le risque pris par le Groupe.

COMITÉ COMPLIANCE (MENSUEL)

- Pilote et veille à la mise en œuvre du programme de conformité du groupe Amundi.
- Examine les évolutions réglementaires

en matière de conformité, analyse leur impact et suit leur mise en œuvre.

- Suit les actions de la Compliance.
- Examine les dysfonctionnements significatifs et veille à la mise en œuvre

des actions correctrices.

- Suit les relations avec les régulateurs.
- Valide et diffuse les procédures, notes d'organisation et directives du groupe Amundi.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMUNDI GROUP

Sa composition

→ Jean-Paul Chifflet

Président du Conseil d'Administration
Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

→ Séverin Cabannes

Vice-Président du Conseil et Administrateur
Directeur Général Délégué de Société Générale

→ Yves Perrier

Directeur Général et Administrateur
Directeur Gestion d'Actifs, Titres et Services Financiers aux Institutionnels
Membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif du groupe Crédit Agricole S.A.

→ Raphaël Appert

Administrateur
Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est

→ Xavier Musca

Administrateur
Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A.

→ Yves Nanquette

Administrateur
Directeur Général de LCL
Membre du Comité Exécutif du groupe Crédit Agricole S.A.

→ Luc Jeanneau

Administrateur
Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique-Vendée

→ Marc Pouzet

Administrateur
Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes-Provence

→ Rémi Garuz

Administrateur
Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine

→ William Kadoush-Chassaing

Administrateur
Directeur Financier Délégué

et Directeur Stratégie Groupe Société Générale

→ Christian Rouchon

Administrateur
Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes

→ Jean-François Sammarcelli

Administrateur
Directeur Général Délégué de Société Générale

→ Philippe Aymerich

Administrateur
Directeur Général du Crédit du Nord

→ Jean-François Mazaud

Administrateur
Responsable Adjoint de Global Finance à la Société Générale

→ François Veverka

Censeur
Consultant en activités bancaires et financières (Banque Finance Associés)

Ses comités

Comité d'Audit

Membres : Christian Rouchon (Président), Luc Jeanneau, William Kadouch-Chassaing, François Veverka
En dehors de ses missions habituelles relatives à l'examen de la situation comptable et du contrôle interne de la Société, le Comité s'est également exprimé sur un certain nombre de sujets spécifiques ayant un impact sur les comptes ou le contrôle interne, parmi lesquels le bilan du lancement Amundi Patrimoine ou le sujet MIF.

Comité des Rémunérations

Membres : Xavier Musca, Séverin Cabannes, Jean-Claude Rigaud
Parmi les points spécifiques évoqués en 2014, citons l'examen des enveloppes globales et des attributions individuelles, et le montant des jetons de présence.

Comité Stratégique

Membres : Jean-Paul Chifflet, Yves Perrier, Jean-François Sammarcelli
Parmi les points spécifiques évoqués en 2014, citons le projet d'acquisition de BAWAG PSK Invest, en Autriche.

LA GOUVERNANCE DE LA RSE

Dans un cadre et une stratégie fixés par la Direction Générale, chaque direction s'approprie la démarche RSE et

l'applique dans ses actions, initiatives, projets relatifs à son domaine.
Le Comité RSE d'Amundi a pour objectif d'assurer la cohérence d'ensemble

de la politique RSE d'Amundi, d'identifier les priorités et de piloter l'ensemble des obligations réglementaires.

LA DÉMARCHE FReD DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Avec pour objectif de mieux coordonner et piloter sa politique RSE, Crédit Agricole S.A. a déployé dans les différentes entités du Groupe la démarche FReD⁽¹⁾. Cet outil de pilotage

et de mesure de progrès en matière de RSE a pour vocation de donner un cadre commun à toutes les entités. Amundi met en œuvre depuis 2012 la démarche FReD et l'a intégrée dans sa politique RSE. En 2014, 15 plans d'action ont été conduits dans les

trois dimensions de la RSE : amélioration de la relation clients, handicap, achats responsables, réduction de la consommation de papier...



(1) FReD est l'acronyme de FIDES (volet économique), RESPECT (engagements sociaux et sociétaux) et Demeter (actions environnementales). Plus d'informations : <http://intranet.credit-agricole.com/Etre-engage-et-responsable/FReD-une-demarche-RSE-originale>



MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif du rapport RSE est de donner une vision claire des impacts que l'activité d'Amundi peut avoir sur l'environnement et sur la société, et de rendre compte de la façon dont nous prenons en considération et nous répondons aux attentes de nos parties prenantes.

ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

Afin de déterminer les enjeux spécifiques d'Amundi au regard de son activité et de ses impacts, une « analyse de matérialité » a été menée en interne et discutée avec les auditeurs en amont de cette publication.

ORGANISATION DU REPORTING

Le service RSE a en charge la consolidation des données extra-financières remontées par les différents contributeurs.

Les informations publiées dans le présent rapport sont également celles qui ont été transmises à Crédit Agricole S.A. Elles suivent les règles et définitions établies par Crédit Agricole S.A. pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des données du Groupe Crédit Agricole S.A. Certains indicateurs spécifiques propres au métier d'Amundi viennent compléter ce reporting.

OBLIGATIONS DE COMMUNICATION EXTRA-FINANCIÈRE D'AMUNDI S.A.

La société Amundi Group n'est pas directement concernée par les obligations de l'article R. 225-105 du Code de commerce, mais indirectement à travers sa filiale Amundi S.A., tenue au titre de l'exercice 2014 de publier des informations sur les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur ses engagements sociétaux en faveur

du développement durable. Pour des raisons de cohérence avec le fonctionnement du groupe Amundi, Amundi a fait le choix de publier un rapport RSE de niveau Groupe. Néanmoins, pour respecter nos obligations de reporting, les données, quand elles sont disponibles, seront également publiées pour Amundi S.A. Quand ces données ne sont pas disponibles, notamment en matière environnementale, elles seront calculées *au prorata* des effectifs. Par ailleurs, les entités LCL Émissions et Amundi Finance Émissions émettant des titres sur un marché réglementé, elles sont également soumises à l'obligation de reporting. Cependant, ces entités ne disposent d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, leur empreinte environnementale directe ne peut être dissociée de celle du reste du Groupe et elles ne disposent pas de bâtiments en propre. L'impact sociétal des activités de ces entités est en ligne avec les politiques du Groupe présentées dans le présent rapport. Conformément à la loi, l'ensemble des informations publiées sont soumises pour vérification à un organisme tiers indépendant accrédité : le cabinet EY. Pour le rapport 2014, l'obligation de vérification pour Amundi S.A. ne porte que sur la présence des informations. À partir de 2017, pour le rapport de l'exercice clos au 31/12/2016, la vérification devra également attester la sincérité des données.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le périmètre du reporting est l'ensemble du périmètre financier consolidé du groupe Amundi :

- à l'exception des données environnementales qui couvrent uniquement le périmètre de la France et de filiales dont les effectifs sont supérieurs à 50 personnes⁽¹⁾ ;
- et de certaines données RH disponibles uniquement au niveau de l'UES Amundi⁽²⁾.

Périmètre de l'UES : Amundi S.A., CPR Asset Management, Étoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Gestion, Amundi Immobilier, Amundi Alternative Investments, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Amundi IT Services, Amundi Tenue de comptes.

Périmètre des données environnementales : France, Grande-Bretagne, Italie, Hong Kong, Singapour et Japon. Le périmètre des données environnementales correspond à un taux de couverture de 89 % des effectifs du groupe Amundi.



(1) À l'exception d'Amundi Smith Breeden (effectifs : 75,5 équivalents temps plein) au 31 décembre 2014.
 (2) Salaire mensuel moyen; effectifs à temps plein/effectifs à temps partiel; absentéisme; nombre de représentants du personnel; nombre de réunions du CE et du CHSCT; nombre d'accords signés et thématiques; taux de fréquence des accidents de travail; nombre de maladies professionnelles; nombre d'accidents du travail; pourcentage de personnes formées; nombre d'heures de formation; taux de salariés en situation de handicap; nombre de recrutements de personnes en situation de handicap; nombre de stagiaires et alternants en France; taux d'emploi des 55 ans et plus; part de marché ISR en France; nombre des parrains et marraines NQT; nombre d'associations financées Give A Hand; achats auprès du secteur protégé; délais de paiement des fournisseurs; nombre de formations réalisées dans les réseaux; effectifs dédiés à chaque réseau.

TABLEAUX D'INDICATEURS

Indicateurs sociaux

| | | AMUNDI GROUP | | AMUNDI S.A. | |
|-----------------------------------|--|--------------|---------|---|-------|
| | | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| EMPLOI ⁽¹⁾ | | | | | |
| EFFECTIFS TOTAUX ⁽²⁾ | NOMBRE DE COLLABORATEURS | 3 023 | 2 977 | 1 319 | 1 303 |
| | NOMBRE DE COLLABORATEURS (EN ETP) | 2 971,2 | 2 928,2 | 1 290,9 | 1 275 |
| RÉPARTITION PAR CONTRAT | NOMBRE DE CDI | 2 999 | 2 953 | 1 310 | 1 299 |
| | NOMBRE DE CDD | 24 | 24 | 9 | 4 |
| RÉPARTITION PAR ÂGE | MOINS DE 25 ANS | 11 | 10 | 3 | 2 |
| | ENTRE 25 ET 34 ANS | 612 | 664 | 262 | 286 |
| | ENTRE 35 ET 44 ANS | 1 249 | 1 208 | 548 | 536 |
| | ENTRE 44 ET 54 ANS | 862 | 842 | 373 | 359 |
| | ENTRE 55 ET 64 ANS | 278 | 245 | 130 | 116 |
| | 65 ANS ET + | 11 | 8 | 3 | 4 |
| RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | FRANCE | 2 118 | 2 128 | 1 319 | 1 303 |
| | EUROPE HORS FRANCE | 417 | 397 | 0 | 0 |
| | ASIE | 384 | 367 | 0 | 0 |
| | AMÉRIQUES | 93 | 76 | 0 | 0 |
| | MOYEN-ORIENT | 8 | 6 | 0 | 0 |
| | AFRIQUE | 3 | 3 | 0 | 0 |
| | DÉCÈS | 3 | 1 | 1 | 1 |
| DÉPART PAR MOTIF | DÉMISSION | 84 | 48 | 18 | 11 |
| | LICENCIEMENT PERSONNEL | 16 | 5 | 5 | 3 |
| | LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE | 0 | 11 | 0 | 0 |
| | RETRAITE | 21 | 19 | 10 | 3 |
| | RUPTURE CONVENTIONNELLE | 10 | 19 | 2 | 4 |
| | PSE CONGÉ DE RECLASSEMENT | 0 | 1 | 0 | 1 |
| | TURN OVER | 7,6 % | 7,4 % | CET INDICATEUR N'EST PAS CALCULÉ POUR AMUNDI S.A. | |
| RECRUTEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | FRANCE | 101 | 78 | 66 | 40 |
| | EUROPE HORS FRANCE | 70 | 49 | 0 | 0 |
| | ASIE | 55 | 36 | 0 | 0 |
| | AMÉRIQUES | 23 | 61 | 0 | 0 |
| | MOYEN-ORIENT | 2 | 0 | 0 | 0 |
| MOBILITÉ | NOMBRE DE MOBILITÉS VERS LE GROUPE CA S.A. | 15 | 10 | CET INDICATEUR N'EST PAS CALCULÉ POUR AMUNDI S.A. | |
| | NOMBRE DE MOBILITÉS INTERNES | 250 | 304 | | |
| RÉMUNÉRATION ⁽³⁾ | SALAIRE MÉDIAN ANNUEL BRUT EN EUROS | 57 000 | 55 003 | CET INDICATEUR N'EST PAS CALCULÉ POUR AMUNDI S.A. | |

| | | AMUNDI GROUP | | AMUNDI S.A. | |
|---|---|--------------|--------|--|--------|
| | | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ⁽³⁾ | | | | | |
| TEMPS PARTIEL | EFFECTIFS À TEMPS PLEIN | 1 883 | 1 911 | 1 172 | 1 162 |
| | DONT FEMMES | 759 | 777 | 522 | 513 |
| | DONT HOMMES | 1 124 | 1 134 | 650 | 649 |
| | EFFECTIFS À TEMPS PARTIEL | 235 | 217 | 147 | 141 |
| | DONT FEMMES | 221 | 207 | 143 | 137 |
| | DONT HOMMES | 14 | 10 | 4 | 4 |
| ABSENTÉISME (NOMBRE DE JOURS) | ACCIDENTS | 617 | 631 | 337 | 452 |
| | MATERNITÉ/PATERNITÉ | 7 075 | 6 021 | 5 253 | 4 162 |
| | MALADIE | 11 845 | 11 457 | 7 710 | 6 765 |
| | ABSENCE AUTORISÉE | 7 758 | 7 405 | 5 364 | 4 669 |
| | AUTRES | 97 | 52 | 64 | 45 |
| FORMATION ⁽²⁾ | | | | | |
| POLITIQUE DE FORMATION | % DE PERSONNES FORMÉES | 72,4 % | 59,3 % | CET INDICATEUR N'EST PAS CALCULÉ POUR AMUNDI S.A. | |
| | NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ⁽⁴⁾ | 38 716 | 40 423 | | |
| | % D'ENTRETIENS D'ÉVALUATION | 93 % | 94 % | | |
| RELATIONS SOCIALES ⁽³⁾ | | | | | |
| ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL | NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL | 56 | 56 | CET INDICATEUR N'EST PAS CALCULÉ POUR AMUNDI S.A. | |
| | NOMBRE DE RÉUNIONS DU CE ET DU CHSCT | 28 | 26 | | |
| | NOMBRE D'ACCORDS SIGNÉS | 1 | 6 | | |
| | NOMBRE D'ACCORDS SIGNÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET TRAVAIL | 0 | 0 | | |
| SÉCURITÉ ET SANTÉ ⁽³⁾ | | | | | |
| ACCIDENTS DU TRAVAIL | TAUX DE FRÉQUENCE ACCIDENTS DU TRAVAIL | 2,1 | 2,6 | 2,1 | 2,6 |
| | NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL | 7 | 9 | 3 | 6 |
| | NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL (TRAJET) | 11 | 23 | 8 | 14 |
| MALADIES PROFESSIONNELLES | NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES | 2 | 0 | CET INDICATEUR N'EST PAS CALCULÉ POUR AMUNDI S.A. | |
| ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ⁽²⁾ | | | | | |
| PART DES FEMMES DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX MANAGÉRIAUX | PART DES FEMMES DANS LE COMEX | 10 % | 9,5 % | COMPTE TENU DE L'ORGANISATION DU GROUPE AMUNDI, IL N'EST PAS PERTINENT DE FAIRE LE CALCUL POUR AMUNDI S.A. | |
| | PART DES FEMMES DANS LES CODIR | 26,5 % | 17,6 % | | |
| | PART DES FEMMES DANS LE CERCLE MANAGÉRIAL | 21,6 % | 21,5 % | | |
| | PART DES FEMMES DANS LES EFFECTIFS MANAGERS | 35,6 % | 33,9 % | 41,5 % | 39,2 % |
| HANDICAP | TAUX DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP ⁽⁵⁾ | 3,15 % | 2,5 % | 3,25 % | 2,65 % |
| | NOMBRE DE RECRUTEMENTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (CDI, CDD, ALTERNANCE, STAGE, INTÉRIM) | 9 | 16 | 7 | 14 |
| NON-DISCRIMINATION ET EMPLOI | TAUX D'EMPLOI DES 55 ANS ET PLUS | 11,0 % | 9,9 % | 10,1 % | 9,2 % |
| | NOMBRE DE STAGIAIRES ET ALTERNANTS EN FRANCE (ETP MOYEN MENSUEL) | 229 | 233 | 157 | 155 |



(1) Les indicateurs de cette section sont des effectifs en nombre.

(2) Hors JV.

(3) Données disponibles sur le périmètre de l'UES Amundi.

(4) Les formations sous forme e-learning ne sont pas comptabilisées pour l'année 2014.

(5) Taux de minoration : les personnes de moins de 26 ans et de plus de 50 ans sont comptabilisées 1,5 au lieu de 1.

Indicateurs sociétaux

| | | AMUNDI GROUP | | AMUNDI S.A. | |
|--|---|--|--------------------------|-------------|------|
| | | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| ESG | ENCOURS INTÉGRATION ESG (EN MDSE) | 820,20 | 742,20 | | |
| ISR | ENCOURS ISR (EN MDSE) | 71,60 | 68,40 | | |
| | POURCENTAGE ISR SUR LES ENCOURS TOTAUX | 8,3 % | 8,8 % | | |
| RÉPARTITION DES ENCOURS ISR PAR CLASSE D'ACTIFS | ACTIONS | 10,6 % | 11,5 % | | |
| | DIVERSIFIÉ | 2,2 % | 1,8 % | | |
| | MONÉTAIRE | 33,4 % | 35,6 % | | |
| | OBLIGATOIRE | 52,9 % | 51,1 % | | |
| | IMMOBILIER ⁽¹⁾ | 1,0 % | - | | |
| RÉPARTITION DES ENCOURS ISR PAR TYPE DE CLIENTS | INSTITUTIONNELS | 74,7 % | 73,3 % | | |
| | RÉSEAUX | 14,3 % | 16,4 % | | |
| | ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE | 11,0 % | 10,4 % | | |
| | PART DE MARCHÉ ISR EN FRANCE (FONDS OUVERTS) ⁽²⁾ | NC | 40 % | | |
| | NOMBRE D'ÉMETTEURS NOTÉS SUR LES CRITÈRES ESG | + 4 000 | + 4 000 | | |
| ISR | NOMBRE D'ANALYSTES DÉDIÉS AUX SUJETS EXTRA-FINANCIERS | 15 | 15 | | |
| | DIRECTIONS GÉNÉRALES RENCONTRÉES EN 2014 | 100 | 100 | | |
| | NOMBRE D'ENTREPRISES RENCONTRÉES EN 2014 | PLUS DE 300 | PLUS DE 300 | | |
| | ENCOURS DES FONDS À IMPACT SOCIAL (EN M€) | 1 031 | 807 | | |
| | EMPLOI | 45 % | 48 % | | |
| RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES EN % | LOGEMENT | 37 % | 36 % | | |
| | ÉDUCATION ⁽³⁾ | 0,2 % | - | | |
| | SANTÉ | 9 % | 11 % | | |
| | ENVIRONNEMENT | 7 % | 3 % | | |
| | SOLIDARITÉ INTERNATIONALE | 2 % | 2 % | | |
| NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES | EMPLOI | 6 022 | 3 718 | | |
| | LOGEMENT | 513 | 3 353 | | |
| | ÉDUCATION | 50 | - | | |
| | SANTÉ | 9 303 | 31 | | |
| | ENVIRONNEMENT | 80 HA/6 069 TONNES DE DÉCHETS RECYCLÉS | 7 AGRICULTEURS INSTALLÉS | | |
| | SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (BÉNÉFICIAIRES DU MICRO-CRÉDIT) | 4 549 | 2 100 | | |

COMPTE TENU DE L'ORGANISATION D'AMUNDI, LES DONNÉES SOCIÉTALES CONCERNENT L'ENSEMBLE DU GROUPE AMUNDI. IL N'EST PAS PERTINENT DE LES ISOLER POUR AMUNDI S.A.



(1) Nouvelle classe d'actifs ajoutée dans le calcul des encours ISR en 2014.

(2) Part de marché calculée pour Amundi, relativement aux encours de fonds et mandats ISR en France, publiés par Novethic en avril de chaque année et rapporté aux encours d'Amundi.

(3) Nouvelle thématique ajoutée en 2014.

(4) Données 2013 disponible uniquement pour la France.

(5) Cette formation n'était pas inscrite au plan de formation 2013.

(6) Cette formation n'était pas inscrite au plan de formation 2013 ni au plan de formation 2014.

(7) Pôle Institutionnels et Distributeurs Tiers.

| | AMUNDI GROUP | | AMUNDI S.A. | |
|---|--|------------|------------------------|--|
| | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| POLITIQUE DE VOTE | ENTRETIENS AVEC LE MANAGEMENT EN MARGE DES AG EN FRANCE | 78 | 69 | |
| | ENTRETIENS AVEC LE MANAGEMENT EN MARGE DES AG À L'INTERNATIONAL | 115 | 92 | |
| | NOMBRE DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES | 0 | 0 | |
| | RÉSOLUTIONS AVEC VOTE D'OPPOSITION SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL | 1 988 | 2 110 | |
| | RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR DES ACTIONNAIRES ET SOUTENUES PAR AMUNDI SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 356 | 320 | |
| | RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR DES ACTIONNAIRES ET SOUTENUES PAR AMUNDI SUR LES QUESTIONS SOCIALES/SOCIÉTALES ET DES DROITS DE L'HOMME | 88 | 80 | |
| | RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR DES ACTIONNAIRES ET SOUTENUES PAR AMUNDI SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES | 51 | 30 | |
| | NOMBRE TOTAL DE VOTES NÉGATIFS ET D'ABSTENTIONS | 5 331 | 5 251 | |
| | NOMBRE D'AG TRAITÉES POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES | 253 | 230 | |
| | NOMBRE D'AG TRAITÉES POUR LES SOCIÉTÉS HORS FRANCE | 2 323 | 2 467 | |
| | NOMBRE DE RÉSOLUTIONS TRAITÉES | 31 237 | 31 339 | |
| | NOMBRE DE RÉSOLUTIONS AVEC VOTE D'OPPOSITION SUR LES OPÉRATIONS SUR CAPITAL (DONT POISON PILLS) | 842 | 872 | |
| | NOMBRE DE RÉSOLUTIONS AVEC VOTE D'OPPOSITION SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS | 1 542 | 1 377 | |
| MÉCÉNAT | MONTANTS DES DONS (EN EUROS) | 1 020 715 | 961 000 ⁽⁴⁾ | COMPTE TENU DE L'ORGANISATION D'AMUNDI, LES DONNÉES SOCIÉTALES CONCERNENT L'ENSEMBLE DU GROUPE AMUNDI. IL N'EST PAS PERTINENT DE LES ISOLER POUR AMUNDI S.A. |
| | NOMBRE DE PARRAINS ET MARRAINES NQT | 15 | 15 | |
| | NOMBRE D'ASSOCIATIONS FINANÇÉES (GIVE A HAND) | 14 | 12 | |
| ACHATS RESPONSABLES | ACHATS AUPRÈS DU SECTEUR PROTÉGÉ | 96 706 | 83 823 | |
| | SOUS-TRAITANCE (CHARGES ACCESSOIRES COMPTABLES AU TITRE DES PRESTATAIRES EN EUROS) | 30 400 836 | 28 262 172 | |
| ÉTHIQUE ET COMPLIANCE | NOMBRE DE COMITÉS COMPLIANCE | 11 | 11 | |
| | NOMBRE DE RÉCLAMATIONS | 1 743 | NON DISPONIBLE | |
| | % DE SALARIÉS FORMÉS AUX PROCÉDURES ANTI-CORRUPTION ⁽⁹⁾ | 90 % | 0 % | |
| | % DE SALARIÉS FORMÉS AUX PROCÉDURES ANTI-BLANCHIMENT ⁽¹⁰⁾ | 0 % | 0 % | |
| RÉCLAMATIONS PAR TYPE (IDT ⁽⁷⁾) | CONTESTATION D'UNE OPÉRATION | 72 | 54 | |
| | DÉLAIS DE TRAITEMENT D'UNE OPÉRATION | 19 | 12 | |
| | QUALITÉ DE L'OFFRE | 39 | 50 | |
| | TARIFICATION | 3 | 2 | |
| | NON SPÉCIFIÉ | 0 | 4 | |
| | < 2 JOURS OUVRÉS | 2 780 | 1 779 | |
| DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES ET RÉCLAMATIONS FERMÉES (IDT) | MOINS D'UNE SEMAINE | 431 | 270 | |
| | ENTRE 1 ET 2 SEMAINES | 341 | 201 | |
| | ENTRE 2 SEMAINES ET 1 MOIS | 388 | 209 | |
| | ENTRE 1 ET 3 MOIS | 434 | 258 | |
| | > 3 MOIS | 154 | 232 | |
| ACCOMPAGNEMENT DES RÉSEAUX PARTENAIRES | NOMBRE DE FORMATIONS RÉALISÉES DANS LES RÉSEAUX | 3 340 | 1 519 | |
| | EFFECTIFS DÉDIÉS AUX RÉSEAUX | 215 | 220 | |
| GESTION DES RISQUES (NOMBRE DE JOURS) | TAUX DE DÉPASSEMENT DES PORTEFEUILLES | 1,2 | 1,6 | |
| | VITESSE DE RÉGULARISATION DES PORTEFEUILLES | 2,4 | 2,8 | |

Indicateurs environnementaux

| CONSUMMATION | INDICATEUR | INDICATEUR | AMUNDI GROUP ⁽¹⁾ | | AMUNDI S.A. ⁽²⁾ | |
|--------------|---|----------------------|-----------------------------|------------|----------------------------|-------------|
| | | | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| ÉNERGIE | CONSUMMATION TOTALE D'ÉNERGIE | KWH | 16 270 387 | 17 991 487 | 9 320 812 | 9 840 926 |
| | ETP DE RÉFÉRENCE | ETP | 2 620,6 | 2 620 | 1 290,9 | 1 275 |
| | CONSUMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PAR SALARIÉ | KWH/ETP | 6 208,6 | 6 867,0 | 7 220 | 7 718,4 |
| | ÉMISSIONS TOTALES CO ₂ | CO ₂ | 1 871,3 | 2 202,4 | 727 | 767,6 |
| | ÉMISSIONS TOTALES CO ₂ PAR SALARIÉ | CO ₂ /ETP | 0,71 | 0,84 | 0,56 | 0,6 |
| DÉPLACEMENTS | TRAIN | KM | 3 780 013 | 12 685 913 | 2 247 173,8 | 7 665 169,5 |
| | AVION | KM | 18 693 939 | 18 589 493 | 7 024 148,6 | 7 668 087 |
| | ÉMISSIONS TOTALES CO ₂ | CO ₂ | 1 821,02 | 2 233,4 | 723,89 | 767,6 |
| | ETP DE RÉFÉRENCE | ETP | 2 620,6 | 2 620 | 1 290,9 | 1 275 |
| | ÉMISSIONS TOTALES CO ₂ PAR SALARIÉ | CO ₂ /ETP | 0,7 | 0,9 | 0,58 | 0,60 |
| PAPIER | VOLUME DE PAPIER RECYCLÉ ⁽³⁾ | TONNES | 81,9 | 31 | 42,4 | 16,2 |
| | CONSUMMATION TOTALE DE PAPIER ⁽⁴⁾ | TONNES | 290,8 | 267 | 157,5 | 156,2 |
| EAU | CONSUMMATION TOTALE D'EAU ⁽⁵⁾ | M ³ | 17 05,9 | 10 000 | 8 625,1 | 6 111,3 |
| | ETP DE RÉFÉRENCE | ETP | 2 335,9 | 2 073,5 | 1 290,9 | 1 275 |
| | CONSUMMATION TOTALE D'EAU PAR SALARIÉ | M ³ /ETP | 7,3 | 4,8 | 6,7 | 4,8 |
| DÉCHETS | MASSE TOTALE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES ⁽⁶⁾ | TONNES | 150,5 | 80 | 93,4 | 48,7 |
| | DÉCHETS RECYCLÉS ⁽⁷⁾ | TONNES | 81,6 | 27 | 46,4 | 16,5 |

* (1) Périmètre de reporting environnemental : France, Royaume-Uni, Italie, Hong Kong, Japon et Singapour.

(2) Données calculées au prorata des effectifs d'Amundi S.A., à partir des données environnementales pour la France.

(3) Données 2014 : France (sauf site de Valence), Royaume-Uni, Singapour, Japon, Hong Kong, Italie. Données 2013 : France.

(4) Données 2014 : France, Singapour, Japon, Hong Kong, Italie. Données 2013 : France, Singapour, Japon, Hong Kong, Italie et Royaume-Uni.

(5) Données 2014 : France, Singapour Japon. Données 2013 : France.

(6) Données 2014 : France et Italie. Données 2013 : France et Italie.

(7) Données 2014 : France et Japon. Données 2013 : France.

TABLE DE CORRESPONDANCE

Informations requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

| | | SECTION |
|---|---|--|
| I. INFORMATIONS SOCIALES | | |
| EMPLOI | EFFECTIF TOTAL ET RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | P. 34 |
| | EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS | P. 34 |
| ORGANISATION DU TRAVAIL | RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION | P. 17 ET P. 34 |
| | ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL | P. 35 |
| | ABSENTÉISME | P. 35 |
| RELATIONS SOCIALES | ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL | P. 18 ET P. 35 |
| | BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS | P. 35 |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ | CONDITIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL | P. 18 ET P. 35 |
| | BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL | P. 18 ET P. 35 |
| | ACCIDENTS DU TRAVAIL | P. 35 |
| FORMATION | POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION | P. 17 ET P. 35 |
| | NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION | P. 17 ET P. 35 |
| ÉGALITÉ DE TRAITEMENT | MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES | P. 20 ET P. 35 |
| | MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES | P. 19 ET P. 35 |
| | POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS | P. 19 ET P. 35 |
| PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL | RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE | LE GROUPE AMUNDI RESPECTE LES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT, LA RÉGLEMENTATION LOCALE ET LE DROIT DU TRAVAIL DANS LES DIFFÉRENTS PAYS OÙ IL EXERCE SES ACTIVITÉS. |
| | ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION | |
| | ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE | |
| II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES | | |
| POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE | ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT | P. 24 |
| | ACTIONS DE FORMATION ET INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | P. 24 ET P. 27 |
| | MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS | L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI EST LA GESTION D'ACTIFS. CETTE ACTIVITÉ NE GÉNÈRE PAS DE RISQUES ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS. |
| | MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SAUF SI CETTE INFORMATION EST DE NATURE À CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUR À LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS | L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI EST LA GESTION D'ACTIFS. CETTE ACTIVITÉ N'EST PAS GÉNÉRATRICE DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL. |
| POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS | MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT | L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI EST LA GESTION D'ACTIFS. CETTE ACTIVITÉ N'EST PAS GÉNÉRATRICE DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL. |
| | MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS | P. 27 |
| | PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ | L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI EST LA GESTION D'ACTIFS. CETTE ACTIVITÉ N'EST PAS GÉNÉRATRICE DE POLLUTION SPÉCIFIQUE OU DE NUISANCES SONORES. |

TABLE DE CORRESPONDANCE (SUITE)

| | | SECTION |
|--|--|---|
| UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES | CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES | P. 38 |
| | CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LEUR UTILISATION | LE SUJET DE LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES N'EST PAS PERTINENT AU REGARD DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI : LA GESTION D'ACTIFS (LA GESTION RESPONSABLE DU PAPIER EST ABORDÉE EN P. 25). |
| | CONSOMMATION D'ÉNERGIE, MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES | P. 38 |
| | UTILISATION DES SOLS | LE SUJET DE L'UTILISATION DES SOLS N'EST PAS PERTINENT AU REGARD DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI : LA GESTION D'ACTIFS. |
| CHANGEMENT CLIMATIQUE | REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE | P. 25 ET P. 38 |
| | ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE | AMUNDI N'A PAS IDENTIFIÉ D'IMPACTS DIRECTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR SES ACTIVITÉS PROPRES. EN REVANCHE, NOS FONDS ISR PRENNENT SYSTÉMATIQUEMENT EN CONSIDÉRATION DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX ET INCITENT AINSI LES ÉMETTEURS À S'ADAPTER EUX-MÊMES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE. |
| PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ | MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ | LE SUJET DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ N'EST PAS PERTINENT AU REGARD DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE D'AMUNDI : LA GESTION D'ACTIFS. NÉANMOINS, L'INITIATIVE D'INSTALLATION DE RUCHERS D'ENTREPRISE EST EXPOSÉE EN P. 26. |
| III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE | | |
| IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ | IMPACT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL | P. 06, P. 10 ET P. 36 |
| | IMPACT SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES | P. 06 ET P. 36 |
| RELATIONS ENTRETENUES AVEC DES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT ASSOCIATIONS D'INSERTION, ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET POPULATIONS RIVERAINES | CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS | P. 06 ET P. 36 |
| | ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT | P. 09, P. 11, P. 20, P. 22 ET P. 37 |
| SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS | PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX | P. 23 |
| | IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LE FOURNISSEUR ET LE SOUS-TRAITANT DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE | P. 23 |
| LOYAUTÉ DES PRATIQUES | ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION | P. 14, P. 37 |
| | MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS | P. 12 |
| AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME | AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME | LE GROUPE AMUNDI RESPECTE LES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT, LA RÉGLEMENTATION LOCALE ET LE DROIT DU TRAVAIL DANS LES DIFFÉRENTS PAYS OÙ IL EXERCE SES ACTIVITÉS. |

Les informations contenues dans ce document sont destinées à une diffusion large sans considération des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des besoins particuliers de chaque investisseur potentiel. Ce document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente. Il ne peut être assimilé ni à une sollicitation pouvant être considérée comme illégale ni à un conseil en investissement. Ce document qui ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit est fourni à partir de sources qu'Amundi considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Il n'a pas vocation à être diffusé auprès de, ou utilisé par, toute personne, investisseur qualifié ou non, d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des «U.S. Persons», telle que cette expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Amundi est une Société anonyme au capital de 596 262 615€ – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 – Siège social : 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 31 décembre 2014. Les prospectus et documents d'information clés des produits cités dans ce document sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès d'Amundi. Ce document est également disponible sur amundi.com
Crédits photos : George S Blonsky/CAPA Pictures, Philippe Castaño, Alexandre Guirkinger, Bérangère Lomont, Pierre Olivier/CAPA Pictures, photothèque Crédit Agricole, Getty Images. **Conception et réalisation** : Lowe Stratéus. Imprimé en mai 2015 par Sopedi.



